



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

ASSEMBLEE NATIONALE

3^{ème} Législature de la 3^{ème} République

Honorable MUNYOMO BASILWANGO Patrick

Député National

Tél : (+243) 999943812

E-mail : munyomopatrick47@gmail.com



N/Réf. : CAB0077/HPMB/DN/05-2022

Kinshasa, le 18 Mai 2022



[Handwritten signature]



Objet : Diagnostic et Redressement de la Compagnie Congo Airways.



repris en marge afin d'instruire le Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement de procéder rapidement au diagnostic et redressement de la Compagnie Congo Airways qui connaît ces derniers temps quelques difficultés.

Monsieur le Premier Ministre, comme vous le savez bien, la Société Congo Airways est une Compagnie de transport aérien public créée le 15 août 2014 avec une flotte de quatre (4) avions d'occasion dont deux (2) AIRBUS 320 et deux (2) BOMBARDIER Q400 achetés par l'Etat Congolais avec l'objectif de remplacer la compagnie Lignes Aériennes Congolaises «LAC» en sigle, qui est tombée en faillite depuis une bonne dizaine d'années.

Transmis copie pour information à :

- Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
- Madame le Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille,
- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Budget ;
- Monsieur le Ministre des Finances ;
- Monsieur le Ministre des Transports, Voies de Communications et Désenclavement ;
- Monsieur le Directeur Général a.i. de Congo Airways.

(Tous) à KINSHASA/GOMBE.



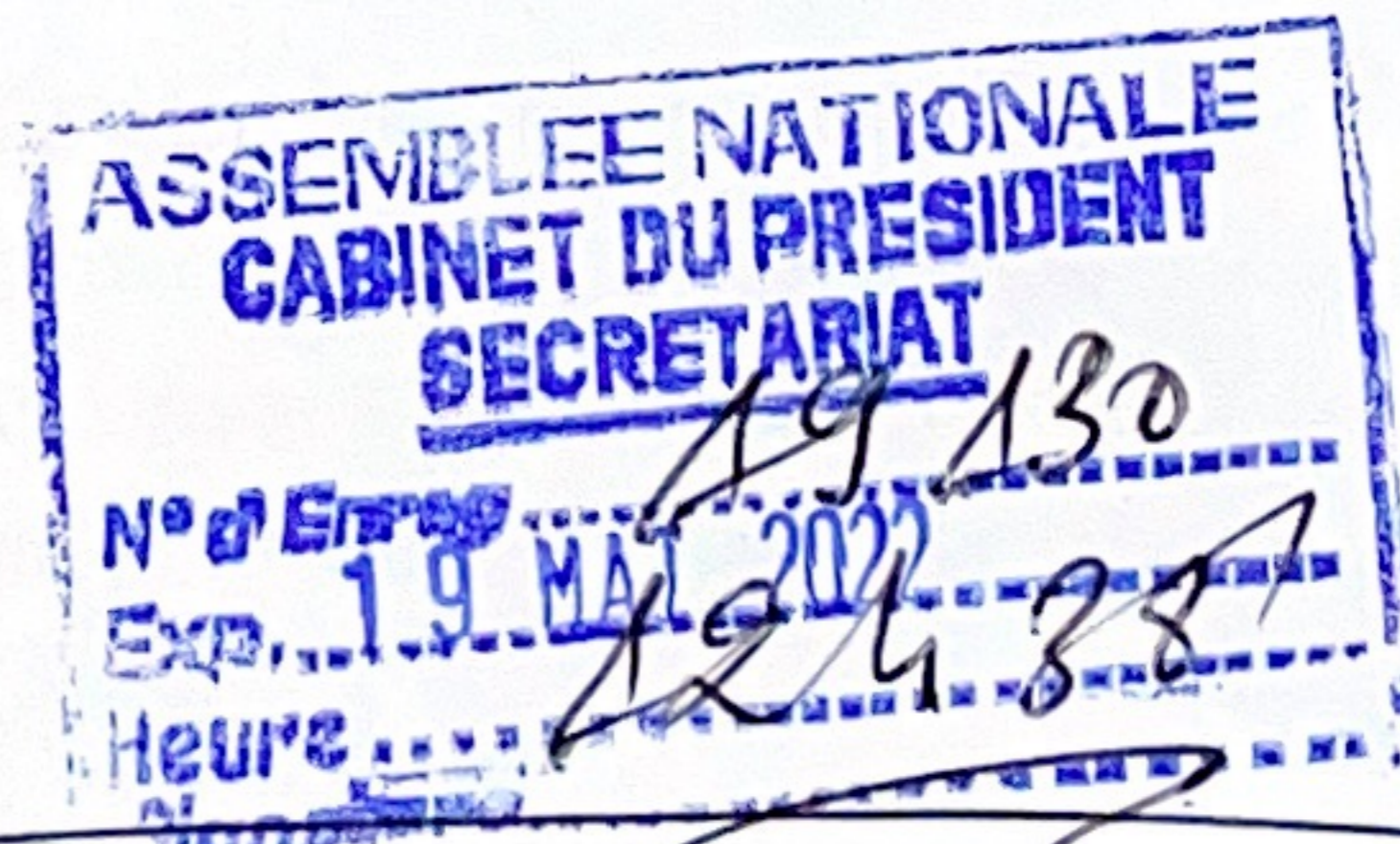
A Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement (Avec l'assurance de ma plus haute considération)

à KINSHASA-GOMBE.

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous saisir au sujet de l'objet repris en marge afin d'instruire le Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement de procéder rapidement au diagnostic et redressement de la Compagnie Congo Airways qui connaît ces derniers temps quelques difficultés.

Monsieur le Premier Ministre, comme vous le savez bien, la Société Congo Airways est une Compagnie de transport aérien public créée le 15 août 2014 avec une flotte de quatre (4) avions d'occasion dont deux (2) AIRBUS 320 et deux (2) BOMBARDIER Q400 achetés par l'Etat Congolais avec l'objectif de remplacer la compagnie Lignes Aériennes Congolaises «LAC» en sigle, qui est tombée en faillite depuis une bonne dizaine d'années.



[Handwritten signature]

Dans le premier temps, les actionnaires signataires sont, l'État Congolais et des entreprises commerciales de son portefeuille : La Régie des Voies Aériennes (RVA), l'Office de Gestion du Fret Multimodal (OGEMREM), le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI), l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS), la Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES) et la Société Commerciale des Transports et des Ports (SCTP). Ainsi, grâce à la volonté de l'Etat Congolais, la compagnie Congo Airways a survécu avant de connaître quelques difficultés qui sont justifiées essentiellement par la fluctuation du prix de kérosène, la conjoncture économique inflationniste qui se manifeste d'abord par la flambée des prix de tous les biens et services et ensuite par la réduction du prix de billet de 40%. Mais, l'absence d'une subvention de l'Etat accompagnant cette mesure de réduction et l'insuffisance d'avions à la disposition de la compagnie constitue un handicap majeur.

Monsieur le Premier Ministre, malgré les difficultés que traverse la Compagnie Congo Airways, je persiste en disant que le Gouvernement Congolais à travers le Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement doit rapidement procéder à un diagnostic et proposer un plan de Redressement de Congo Airways au lieu d'envisager la création d'une autre compagnie. La création d'une nouvelle Compagnie Nationale qui va s'ajouter à Congo Airways est une mesure suicidaire qui va non seulement décourager les actionnaires actuels cité ci-haut mais aussi elle va précipiter la compagnie nationale en faillite avec comme conséquence d'amener plus de 1.000 agents en chômage. C'est bien connu que la chute de la Compagnie Air Zaïre à l'époque, était précipitée avec la montée en puissance de SCIBE Airlift de Monsieur BEMBA SAOLONA, et plus tard la création de SHABAIR, devenue Hewa Bora Airways quelques années après. Congo Airways est déjà dans une concurrence avec la Compagnie Africaine d'Aviation «CAA» pour survivre. Pour votre information, le rapport de 2018 de Congo Airways renseigne que c'est la seule année de 2018 où Congo Airways a fait un chiffre d'affaire de 80.000.000 USD parce que CAA était clouée au sol.

S'agissant des difficultés auxquelles les compagnies aériennes sont confrontées sur le réseau domestique sont les suivantes :

- La gestion des infrastructures aéroportuaires ;
- La multiplicité de taxes et redevances ;
- L'absence du carburant dans certaines villes ;
- Les tracasseries policières et douanières.

Pour rappel, - dans ma lettre numéro CAB0076/HPMB/DN/05-2022 du 6 mai 2022 adressée au Chef de l'Etat (et vous en copie), j'ai demandé la surséance du contrat signé entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Compagnie Ethiopian Airlines à la suite des quelques irrégularités observées dans ledit contrat à savoir :

1. Le Protocole d'accord que la compagnie Ethiopian Airlines a signé avec le Gouvernement prévoit que le personnel à partir du Directeur Général jusqu'à la main d'œuvre, c'est-à-dire, le Comité de Gestion sera entre leurs mains, (le Directeur General, le Directeur Technique, le Directeur Financier, le Directeur des Operations aériennes, le

Directeur des Operations sol et même les hôtesse) viennent de l'Ethiopie. L'unique poste de responsabilité qui reviendra aux Congolais c'est celui du PCA ;

2. Les avions que la nouvelle compagnie Air Congo devra utiliser sont des aéronefs de la compagnie Emirates qui sont en leasing par Ethiopian Airlines. En d'autres termes, Air Congo sera le deuxième sous-traitant après Ethiopian Airlines ;
3. Cet accord donne beaucoup plus de bénéfice à Ethiopian Airlines (ses apports seront rémunérés en amont) que le Gouvernement Congolais dont les apports ne seront pas rémunérés du fait que les résultats nets seront déficitaires ;
4. Le protocole d'accord prévoit également que la compagnie Ethiopian Airlines puisse procéder au renforcement des capacités de l'Autorité de l'Aviation Civile Congolaise. Cette disposition devrait faire objet d'une autre discussion qui n'a rien à faire avec l'exploitation aérienne ;
5. Ledit protocole donne les attributs de la Compagnie Nationale à une Compagnie Etrangère Ethiopian Airlines ;
6. Cette démarche de création de la nouvelle Compagnie Nationale "Air Congo" est faite sans associer le Ministre du Portefeuille de l'Etat et sans avoir obtenu l'aval de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Pourtant, ces deux chambres que je viens de citer ont le droit de donner un avis préalable sur cette étude de marché surtout que celui-ci offre la possibilité de la coexistence de deux compagnies aériennes nationales en RD Congo d'autant plus que notre Pays ne dispose qu'environ d'un million de passagers par an. Si cette étude n'existe pas, il est évident que cette coexistence n'est pas viable bien que le marché est ouvert à tous. Nous devons donc éviter une éventuelle opposition et les conséquences immédiates de la création de la compagnie Air Congo sans pour autant recueillir l'avis de l'Assemblée Nationale. Il est bien clair que, ce potentiel estimé à un million de passagers partagé entre trois compagnies disposant chacune une moyenne de 5 avions, donnera lieu à une cooccurrence déloyale suite à la concentration de ces avions sur les destinations rentables ;
7. De la répartition du capital, la formule envisagée celle de 51% pour l'Etat Congolais et 49% pour la compagnie Ethiopian Airlines, cette dernière aurait la gestion des opérations avec des revenus garantis immédiatement sur la location des avions mis à la disposition d'Air Congo, les prestations de services et un partage des bénéfices avec Air Congo sur la durée, issus de l'exploitation.

En bref, Air Congo ne pourra être rentable pour la partie Congolaise qu'après plusieurs années d'exploitation. A titre d'information, la compagnie Ethiopian Airlines est présentement endettée à la hauteur de 2 milliards de dollars américains. La mise en route du projet Air Congo ne fera qu'accentuer les

difficultés et les inégalités de traitement entre les deux compagnies nationales et ne pourra répondre efficacement aux besoins de deux compagnies à la fois.

Par ailleurs, lorsqu'on interroge l'histoire des partenariats de la compagnie Ethiopian Airlines avec d'autres Pays tels que le Togo, le Tchad, la Zambie, le Malawi et la Mozambique, seul le partenariat avec le Togo semble marcher jusqu'aujourd'hui. Néanmoins, les renseignements à notre possession nous renseignent que le Gouvernement Togolais est en train d'examiner la possibilité de créer sa propre compagnie aérienne nationale. Les Pays du monde ne possèdent qu'une seule compagnie aérienne nationale pour des raisons évidentes de souveraineté.

Outres ces quelques irrégularités, d'autres risques potentiels de la création de la Compagnie Air Congo sont les suivants :

1. Sur les avions :

Les avions seront immatriculés en Ethiopie donc supervisés et contrôlés par l'Aviation Civile Ethiopienne pendant qu'ils opèrent en RD Congo, ce qui va entraîner une perte substantielle de revenus pour notre Autorité de l'Aviation Civile "AAC" en matière d'approbations, agréments, délivrances des licences du personnel navigant et techniciens. Cette perte des revenus sera doublée d'une perte de souveraineté car notre aviation civile ne pourra opérer aucun contrôle opérationnel sur des avions immatriculés à l'étranger.

2. Sur le personnel :

Qui dit avions immatriculés en Ethiopie dit personnel technique éthiopien. Les pilotes, les hôtesse, les mécaniciens et techniciens seront tous éthiopiens. Air Congo va créer des emplois pour les éthiopiens au détriment des techniciens congolais. Pour obtenir une validation Ethiopienne, il faudra passer par l'Aviation Civile Ethiopienne qui délivre très rarement des équivalences ou validations et cherchera à protéger les emplois des Ethiopiens en RD Congo.

3. Sur les finances :

Par augmentation successive du capital lorsque la partie congolaise fera défaut car les factures seront excessives, Ethiopian va ravir la majorité des parts et deviendra propriétaire d'une compagnie qui a été entièrement financée par les contribuables congolais.

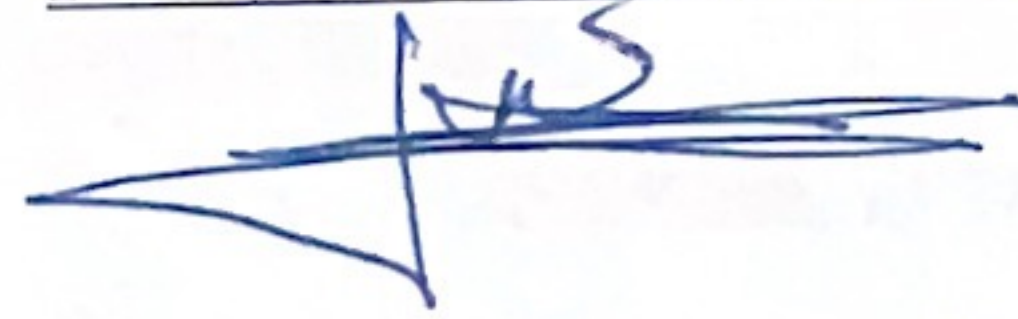
4. Réputation :

Ethiopian détient la réputation de compagnie prédatrice car elle a appliqué ce modèle au Mozambique, au Tchad, au Malawi, en Guinée Equatoriale tous couronnés par des échecs, des procès, des saisies et des incidents diplomatiques.

Monsieur le Premier Ministre, la restructuration financière de Congo Airways et l'acquisition d'autres avions restent la seule alternative pour aider cette compagnie à se relever et répondre au besoin de voyage de la population Congolaise et des africains en général.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier
Ministre et Chef du Gouvernement, à l'assurance de ma plus haute considération.

Honorable Patrick MUNYOMO



*Président de la Sous-Commission Transports et
Développement Rural à l'Assemblée Nationale*